

Elections présidentielles de 2017

**Pour un pacte de solidarité et de développement durable
au cœur du prochain quinquennat**

**Réponse des candidat-e-s à l'élection présidentielle aux quatre
marqueurs et demandes présentés par Coordination SUD**

Nom du candidat : Emmanuel Macron

Date de réponse : 29.03.2017

Commentaires et observations éventuels :

Votre vision de la solidarité internationale et du développement

**1. Quelle vision du développement et de la solidarité internationale portez-vous ?
Comment envisagez-vous les rapports Nord-Sud dans le monde actuel ?**

La France doit placer les grands défis globaux – déséquilibres écologiques et climatiques, pauvreté persistante, inégalités économiques, pandémies, migrations de populations- au cœur de son action internationale. Cet engagement est conforme à nos intérêts nationaux et à nos valeurs universelles.

La France devra accentuer sa mobilisation en faveur d'une régulation de la mondialisation, dans les domaines du commerce, de la finance, de la fiscalité, et de l'environnement, et d'une action résolue en faveur du développement et de la solidarité internationale.

Je veillerai à ce que la politique de solidarité et de développement de la France s'inscrive pleinement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 à l'ONU, et contribue ainsi à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durables (ODD).

Il s'agira d'assurer la viabilité de la planète, de lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement, d'apporter à tous prospérité économique et égalité des chances, par l'éducation et la santé, notamment pour les femmes et les jeunes filles, d'assurer la stabilité et la transparence financière, et de faire évoluer nos modes de consommation et de production, afin d'atténuer les déséquilibres auxquels nous sommes confrontés.

Les rapports Nord-Sud doivent être envisagés selon une approche renouvelée. La séparation binaire entre pays en développement et pays dits développés a perdu de sa pertinence, à mesure de l'émergence de grandes économies au Sud. Il existe désormais un continuum entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches. S'il est des enjeux indéniablement spécifiques et des différences réelles dans nos capacités d'action ou d'influence face à certaines situations, nous avons tous des responsabilités, quels que soient les niveaux de développement ou de richesse. Par ailleurs, si la solidarité est un impératif moral incontournable, qui doit donner toute sa place tant à l'action humanitaire qu'à l'aide au développement, nous avons entre pays en développement et pays industrialisés des intérêts communs, qu'il nous convient de traiter dans un esprit de coopération : gérer les migrations, lutter contre le terrorisme, maîtriser le changement climatique, assurer la paix par exemple.

Il convient donc d'adopter une compréhension renouvelée du principe de responsabilités communes mais différenciées. Notre aide doit se concentrer en priorité sur les pays les plus pauvres, même si un appui technique et financier peut être apporté à des pays plus riches, essentiel pour mieux gérer les problèmes communs de l'humanité. Et à mesure qu'ils se développent, les pays et les territoires doivent aussi participer aux efforts communs et veiller au respect des règles internationales (ex. règles communes de transparence décidées concernant l'APD, le traitement des dettes ou les politiques de prêt responsable au sein du club de Paris).

2. Lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté suppose une prise en compte des droits humains dans les actions menées, en particulier de lutter contre les inégalités entre femmes et hommes. Comment prévoyez-vous de promouvoir et défendre ces droits au sein de la politique internationale de la France ?

Les droits de l'Homme, la place des femmes et celle des minorités dans le monde, la liberté d'opinion et d'expression, l'indépendance des médias, la solidarité, le respect du droit international et de la diversité culturelle sont des principes qui doivent être affirmés et respectés. Leur application doit être soutenue et encouragée avec nos partenaires, en Europe et dans le monde, et l'aide française doit contribuer à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, en ligne avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il est notamment urgent d'agir pour promouvoir les femmes, aussi bien dans les pays en développement que sur la scène internationale. D'abord par principe, car on ne peut pas laisser de côté la moitié de la population, mais surtout parce que c'est un levier avéré de développement économique et de stabilité. Je veux faire de la promotion des femmes l'une des grandes priorités de l'APD et, au cours des 5 prochaines années :

- A minima doubler, dès 2018, la contribution française à ONU Femmes pour rentrer dans le Top 20 des contributeurs.
- Atteindre, d'ici à la fin du mandat, un objectif d'au moins 50% de notre aide bilatérale ayant comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités homme-femmes.

Dans ce cadre, je poursuivrai deux priorités : l'éducation et la représentation des femmes dans le monde, car :

- 2/3 des 800M d'analphabètes à travers le monde sont des femmes. Or l'éducation des femmes est la base indispensable au développement des individus et de la société. C'est pourquoi je veux donner la priorité à l'éducation des jeunes filles en Afrique, mais aussi des femmes adultes qui ont été laissées de côté, en mettant en œuvre des programmes d'enseignement, qui s'appuieront sur les technologies mobiles
- L'existence de 'rôle modèles' est déterminant dans la lutte contre les inégalités de genre. La France doit jouer un rôle moteur dans les enceintes internationales, notamment en soutenant la nomination de femmes à des postes-clés d'organisations internationales.

La France doit également prendre en compte les droits humains dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques de développement. Je veillerai à ce que l'application des normes internationales en matière de droits humains soit en permanence posée et intégrée dans la mise en œuvre des projets, notamment de l'opérateur pivot de l'aide française, l'Agence française de développement (AFD).

3. Selon vous, quelle est le rôle des migrations dans le développement ? Identifiez-vous un lien entre la politique de développement et les enjeux migratoires ? Et si oui, lequel ?

Les effets du dérèglement climatique, la croissance démographique non maîtrisée, les crises et les inégalités risquent de provoquer, dans les années qui viennent, une intense pression migratoire qu'il faut anticiper. La gestion des flux migratoires est un immense défi pour l'avenir, pour les pays d'origine, de transit et d'accueil des migrants et de réfugiés. De ce fait, il est crucial de prendre en compte ces problématiques dans la politique d'aide au développement de la France et dans les politiques de développement des pays partenaires, qui sont non seulement les pays d'origine, mais également les pays de transit et d'accueil de migrants et de réfugiés. Les pays africains notamment doivent en effet faire face à des mouvements de réfugiés importants, ainsi qu'à une émigration grandissante, synonyme aussi d'une « fuite des cerveaux ». Rappelons que l'Afrique accueille le plus de réfugiés dans le monde - alors que l'attention est aujourd'hui portée sur la crise des migrants affluant aux portes de l'Europe.

Afin de répondre aux défis cités ci-dessus, l'aide au développement doit soutenir les pays partenaires à cibler les causes des migrations, notamment économiques et environnementales, et à créer les conditions économiques et sociales permettant de répondre aux besoins et aux aspirations du plus grand nombre, notamment en créant les emplois qui sont désespérément nécessaires pour les générations de jeunes accédant au marché du travail. L'aide au développement et les investissements, y compris privés, doivent notamment avoir pour objectif d'adapter les économies africaines aux impacts déjà ressentis du dérèglement climatique, mais aussi de valoriser davantage les nombreux atouts des pays africains et les aider à gérer leur transition démographique.

Cela passe pour moi par quelques grandes priorités dans notre aide : accroître l'accès à l'éducation et la santé, notamment pour les femmes, comme précisé en question 2. Développer l'économie et l'emploi par l'accélération des investissements en infrastructure : c'est notamment pourquoi je mettrai l'accent sur les investissements dans les réseaux d'énergie et d'électricité durable et de connexion à internet, dont les besoins restent criants sur l'ensemble du continent. Accélérer la création d'emploi tout particulièrement par la croissance des jeunes pousses et des PME africaines. Assurer la stabilité macroéconomique du continent en assurant son financement et la maîtrise de sa dette.

Des aides additionnelles à l'APD peuvent servir à définir des « pactes migratoires » avec les principaux pays d'origine et de transit des migrants. Ces aides additionnelles doivent apporter un soutien financier et technique pour lutter contre l'immigration clandestine, notamment par la formation des forces de sécurité africaines à la lutte contre les filières d'émigrations illégales, et par un appui à la réintégration des migrants. Mais je ne conditionnerai pas l'aide au développement de la France à la politique migratoire.

Enfin, il me semble indispensable que, même si former les africains en Afrique et pour l'Afrique est un objectif premier, la France demeure ouverte à l'accès sur son sol aux étudiants, aux chercheurs comme aux professionnels et aux artistes africains. Cette diaspora peut contribuer grandement au développement de l'Afrique, constituer un terreau très dynamique de constitution d'expérience, de savoirs, d'épargne au bénéfice de ce continent, et qu'il faut encourager.

4. Un nouveau « Consensus européen pour le développement », impulsé par la Commission européenne, sera prochainement discuté au Conseil et au Parlement européens. Quelles priorités doit selon-vous porter la Commission européenne dans sa politique de développement ?

L'Union européenne fournit environ plus de la moitié du total de l'aide publique au développement déclarée au CAD de l'OCDE et constitue ainsi le tout premier bailleur mondial, pour un montant collectif (Commission et États membres) d'environ 68 Milliards d'Euros en 2015. Le Consensus européen pour le développement, adopté en 2005 et en cours d'actualisation, présente les valeurs, objectifs et principes à mettre en pratique par l'Union et ses États membres dans leurs politiques de développement. Ce dernier doit être renouvelé afin de refléter les engagements internationaux récents, en matière d'objectifs de développement (= adoption des Objectifs de Développement Durables, ODD), de financement du développement (= adoption de l'Agenda d'Action d'Addis Abeba, AAAA), de climat (= entrée en vigueur de l'Accord de Paris) et de l'efficacité de l'aide (= création d'un Partenariat Mondial pour une coopération efficace au service du développement).

Afin de mettre en œuvre ces engagements internationaux, de répondre au mieux aux défis et aux crises dans les pays partenaires de l'Union européenne et leur apporter des solutions, la Commission européenne doit utiliser de manière efficace les fonds qu'elle administre, notamment dans le cadre du Fonds européen de développement (FED), auquel la France est deuxième contributeur (clé de répartition pour le FED 2014-2020 : 17,81%), après l'Allemagne. Le FED doit notamment servir à accompagner le nouvel accord politique entre l'Union européenne et les pays ACP qui cadre leur dialogue et leur coopération aux multiples dimensions - politique, développement, économique et commerciale. Les priorités de la Commission européenne dans sa politique de développement doivent donc avant tout être en ligne avec les nouvelles priorités qui sont en train d'être définies conjointement au niveau politique, par l'Union européenne et les pays ACP bénéficiaires de l'aide de la Commission européenne. Les priorités de la politique de développement de la Commission européenne doivent également contribuer à la mise en œuvre globale du programme d'action 2030, de l'Accord de Paris et poursuivre les objectifs de l'action extérieure de l'UE (précisées dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union), qu'il s'agit de rendre plus visible, plus cohérente et plus forte.

La Commission européenne doit appuyer la mise en œuvre de l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et les ODD), mais cet appui doit être différencié selon les pays et doit être cohérent avec les aides mises en œuvre par les États membres, dans une optique de coordination et d'une division du travail européennes renforcées sur le terrain. La programmation de l'aide européenne doit autant que possible être conjointe, en assurant notamment un mixage dons-prêts dans les secteurs et les pays où c'est pertinent.

La Commission européenne doit notamment contribuer aux différents piliers du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (les personnes, la planète, la prospérité, la paix). Il importe que les priorités de l'aide française soient reflétées dans l'aide de la Commission européenne, à savoir : (1) la santé, l'éducation et la formation professionnelle, par le renforcement de l'éducation de base, ainsi que le renforcement des systèmes universitaires et filières professionnelles ; (2) l'agriculture, le développement rural et le développement durable, par un investissement dans les réseaux d'énergie et d'électricité notamment et (3) la lutte contre le changement climatique, dans sa double dimension atténuation et adaptation, et la préservation des écosystèmes naturels, (4) la sécurité (notamment dans la région du Sahel), notamment par le renforcement des capacités régionales et nationales en matière de sécurité, et les fonctions régaliennes des États (y compris la mobilisation des ressources domestiques). La promotion des femmes, telle que décrite dans la réponse à la question 2, doit également être reflétée dans l'aide de la Commission. Enfin, il est essentiel que la Commission puisse, de part les volumes qu'elle gère, demeurer un acteur essentiel dans les grandes infrastructures du continent.

L'aide de la Commission européenne doit également servir de levier pour mobiliser d'autres ressources publiques ou privées, telles que les ressources fiscales et l'investissement privé (qui représente 100 fois plus que l'aide). Elle doit notamment servir à développer un ambitieux cadre d'investissements et de partenariats économiques, afin de soutenir la croissance et contribuer à la création d'emplois. Elle doit elle aussi centrer ses interventions sur la création d'emplois par la développement du secteur privé africain, et notamment du secteur naissant des jeunes pousses et des PME. Le partenariat avec le secteur privé européen est essentiel dans ce domaine.

Je soutiens notamment l'idée de la création du nouveau plan d'investissement extérieur (PIE), destiné à l'Afrique et aux pays voisins de l'UE, qui a pour but objectif de favoriser le développement des infrastructures sociales et économiques et des PME, en levant les obstacles à l'investissement privé.

5. 2016 a battu le triste record de l'année la plus chaude jamais enregistrée, et les populations des pays du Sud sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Quelles sont vos propositions pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat ?

La crise environnementale et climatique est une menace majeure pour l'équilibre du monde et de chacune de nos sociétés. Les impacts du dérèglement climatique sont désormais ressentis partout dans le monde, sous la forme d'événements climatiques extrêmes – tempêtes, ouragans, plus nombreux et plus violents - ; sécheresses et feux de forêts ; fonte des glaciers ; précipitations extrêmes et inondations ; montée progressive mais inéluctable des océans, qui menace les villes et les populations côtières ; acidification des océans qui menace les ressources halieutiques. Ces impacts du dérèglement climatique portent atteinte à notre santé, à notre économie et au développement futur de nos sociétés. Ils aggravent les inégalités entre pays du Sud et du Nord, et au sein de chaque société, au détriment des plus faibles (ceux qui dépendent des ressources naturelles, ceux qui n'ont pas d'assurance) ; mais c'est aussi désormais un multiplicateur de menaces, qui aggrave des crises humanitaires et sociales, et contribue aux migrations des populations.

Nous devons agir sans tarder, dans notre intérêt et dans celui des générations futures, pour que cette planète reste habitable pour tous. La France a joué un rôle déterminant dans l'adoption de l'Accord de Paris, qui fixe un cadre d'action accepté par tous les pays, pour maintenir l'augmentation de la température en-dessous de 2°C. La France défendra cet accord multilatéral et sa mise en œuvre rapide, en partenariat avec tous les pays, et en appuyant l'innovation et le déploiement rapide de technologies bas-carbone dans tous les secteurs clés –énergie, transports, bâtiments, industrie et agriculture. Elle ne laissera aucun pays remettre en cause la réalité du dérèglement climatique et la dynamique engagée à Paris en décembre 2015 pour accélérer la transition au cours de ce siècle vers un monde neutre en émissions de gaz à effet de serre. La France soutiendra également les accords sur la biodiversité et la lutte contre la désertification, qui forment avec l'accord de Paris l'architecture complète et cohérente de nos actions de protection de la planète et de ses habitants.

Les avancées de 2015 avec l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat et de l'agenda du développement durable doivent être prolongées par la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement. Une organisation mondiale de l'environnement permettrait de : (1) Rationaliser la gouvernance de l'environnement, aujourd'hui éclatée en une multitude d'accords et d'organismes techniques ; (2) Renforcer l'interaction entre science et politique, pour que les scientifiques éclairent la décision politique, dans les domaines du climat, de la biodiversité et des océans ; (3) Associer les acteurs non-étatiques -ONG, entreprises, syndicats, collectivités territoriales- dans l'élaboration des réponses aux défis environnementaux ; (4) Accompagner les

pays en développement dans la transition énergétique et écologique ; (5) Rééquilibrer la gouvernance internationale pour que les enjeux environnementaux soient pleinement pris en compte dans le commerce mondial et les financements internationaux.

Afin d'accompagner les pays en développement dans leur transition énergétique et écologique :

- (1) La France sera fidèle à son engagement d'accompagner les pays en développement dans leur transition écologique, avec des financements dédiés au climat d'au moins 5 milliards d'euros d'ici à 2020.
- (2) Je m'engage à ce qu'une partie importante de l'augmentation des ressources en dons de l'AFD soit dédiée au financement de projets d'adaptation au changement climatique pour porter notre engagement en faveur de l'adaptation en 2020 à plus de 1,2 milliards d'euros par an. Je poursuivrai l'engagement de la France de mobiliser 3 Md€ entre 2016 et 2020 dans le cadre de l'initiative pour les énergies renouvelables en Afrique.
- (3) Je demanderai à l'Agence française de développement de consacrer plus de 50% de ses engagements à des projets avec des co-bénéfices climat et de réorganiser ses modes d'intervention pour maximiser la contribution de ses financements à l'accompagnement des trajectoires de développement sobre en carbone et résiliente aux effets du changement climatique des pays en développement.



FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE UNE PRIORITÉ NATIONALE

En septembre 2015, la France s'engageait à mettre en œuvre 17 objectifs de développement durable (ODD) devant la communauté internationale, comme tous les autres Etats membres des Nations unies. Ces 17 ODD, universels et interconnectés, visent à éradiquer la pauvreté, réduire tous les types d'inégalités, préserver l'environnement et bâtir une économie durable à l'horizon 2030.

- 1. La France étant redevable sur la mise en œuvre de ce nouvel agenda pour un développement durable, comment comptez-vous mettre en œuvre ces 17 ODD ? Quelle feuille de route impulserez-vous après votre prise de fonction présidentielle ?**

La France a participé activement à l'élaboration de l'agenda du développement durable. Elle a été un des premiers pays à publier un [rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durables \(ODD\) par la France](#), dès 2016. Je m'engage à poursuivre ces efforts et à concrétiser leur mise en œuvre, au niveau national et au niveau international. En plus des trois propositions ci-dessous (question 2), je propose d'évaluer l'état d'avancement de la France par rapport à chaque cible. Le gouvernement rendra régulièrement compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD, tant à l'échelle internationale, au sein du Forum politique de haut niveau des Nations unies, que sur le plan national, devant le Parlement et la société civile (dont le CNDSI et le Conseil économique, social et environnemental), et sur le plan local, en lien avec les collectivités intéressées, afin que les citoyens s'approprient les enjeux des ODD, en France et dans le monde.

- 2. Ces objectifs ne seront atteints qu'à condition que les Etats veillent enfin à la cohérence de leurs politiques publiques avec les impératifs du développement durable. Etes-vous favorable à la création d'un dispositif indépendant de contrôle de la cohérence des politiques publiques avec le développement durable ?**

Afin d'assurer la cohérence des politiques avec le développement durable, je confierai la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des ODD au Premier ministre, plutôt qu'à un ministère spécifique, afin :

- (1) d'assurer l'intégration des ODD et de leurs cibles dans les politiques et stratégies nationales
- (2) d'assurer la cohérence des politiques publiques avec les différents objectifs du développement durable.

Je veillerai à assurer une large implication de la société civile, de nos concitoyens et du parlement dans le suivi de la mise en œuvre des ODD.



MOBILISER DES MOYENS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

La France s'est engagée à consacrer annuellement 0,7 % de son revenu annuel brut à l'aide publique au développement. Or, cet engagement n'a jamais été atteint. La France ne peut repousser indéfiniment ses obligations si elle veut rester crédible et influente sur la scène internationale.

1. Si vous êtes élu-e président-e de la République, honorerez-vous la promesse d'atteindre 0,7 % du RNB alloué à l'APD d'ici à 2022 ? Quels moyens accorderiez-vous à la politique de développement et de solidarité internationale dans le budget de l'Etat ?

La France a perdu sa place depuis 10 ans en matière de politique de développement, en particulier par rapport à l'Allemagne et au Royaume-Uni. Il faut retrouver une ambition mondiale dans ce domaine. Alors que nous sommes retombés à 0,4% du RNB en 2017, nous devons affirmer de façon crédible, comme nos partenaires européens, l'objectif d'une aide publique à hauteur de 0,7% de la richesse nationale.

Je proposerai une consultation de la société civile française en vue de mettre au point, dans un délai d'un an, une révision de la loi de programmation de l'aide au développement, notamment pour établir une trajectoire d'augmentation vers les 0,7%, à atteindre entre 2022 et 2030, en fonction des marges budgétaires.

Cette montée en puissance de notre politique de développement, avec des ressources accrues en dons, issues des financements innovants et des programmes budgétaires, nous permettra de renforcer en priorité notre aide bilatérale et de concentrer nos moyens sur l'Afrique, sur les pays de l'espace francophone et sur les pays les moins avancés, avec comme objectif de tenir l'engagement que nous avons pris à Addis Abeba d'allouer au moins 0,15% de notre RNB aux PMAs.

2. A l'automne dernier, le Parlement a voté un renforcement de la taxe sur les transactions financières (TTF) et une augmentation des sommes collectées en faveur de l'APD. Etes-vous favorable à cette hausse ? Etes-vous favorable à la taxation des opérations intra-journalières, jugées les plus spéculatives ? Comptez-vous soutenir le principe d'une telle taxe au niveau européen ?

J'ai pleinement conscience de l'importance de la taxe sur les transactions financières (TTF) pour contribuer au financement de la politique de développement et de la lutte contre le changement climatique. Comme je l'ai indiqué à l'occasion d'un récent entretien sur l'Europe, je souscris pleinement aux objectifs de la TTF et notamment à la volonté de renforcer l'aide européenne au développement grâce à des sources de financement nouvelles. Aussi, si l'adoption de la TTF tardait au niveau européen, je suis disposé à envisager une hausse de la part de la TTF française destinée à l'APD.

Tout en reconnaissant la contribution des taxes affectées au développement à l'objectif de mobilisation de moyens financiers conséquents en faveur de l'APD, je propose de mener une réflexion approfondie sur la place prise par ces instruments dans l'ensemble de l'APD française. Ces instruments constituent une dérogation par rapport au principe d'universalité budgétaire et, malgré les améliorations apportées par le dernier CICID (novembre 2016), ils complexifient la gestion et le pilotage de l'APD et ils s'écartent largement des objectifs initiaux fixés au moment des premiers débats sur les financements innovants pour le développement.

3. Quelles mesures prendrez-vous pour renforcer la transparence et la lisibilité de l'aide française ?

Je m'engage à respecter les dernières décisions du CICID (novembre 2016), à savoir l'hébergement par l'AFD d'un site internet mettant en commun les données et informations de suivi des projets d'aide bilatérale de l'État et de ses principaux opérateurs, dont l'AFD, selon les standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, à laquelle elle adhèrera. Je propose que tous les programmes des agences françaises contribuant au développement, comme Expertise France ou Culture France, fassent de même, ainsi que le ministère des affaires étrangères. La France publie déjà plus de 80% de ses projets bilatéraux d'APD sous ce format. La France poursuivra par ailleurs son implication forte au sein du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en matière de production, de modernisation et de diffusion des données statistiques internationales sur le financement du développement.



GARANTIR UN PORTAGE POLITIQUE FORT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La politique de solidarité internationale fait l'objet d'un consensus fort au sein de l'opinion publique, comme le montre tous les sondages. Pourtant, les enjeux du développement n'apparaissent pas comme étant une priorité dans les débats politiques actuels. En outre, pour que cette politique de solidarité bénéficie aux personnes les plus fragiles, le respect du droit international humanitaire devrait être un prérequis.

1. Etes-vous favorable à la simplification du dispositif de la politique de développement et de solidarité internationale et au renforcement du pilotage de cette politique par l'instauration par exemple, d'un ministère de plein droit en charge des questions de développement ? Quelles sont les principales mesures que vous mettrez en œuvre dans cette perspective ?

Je serai très attentif à l'efficacité et à la cohérence du dispositif français de la politique de développement et de solidarité internationale. Le pilotage stratégique de l'aide est central pour s'assurer de la mise œuvre des priorités fixées par la politique d'aide au développement française. Je suis conscient des défis liés à l'organisation du dispositif actuel et des recommandations du dernier examen par les pairs de la coopération pour le développement du CAD de l'OCDE (2013), qui relève un nombre important d'acteurs et de nombreuses lignes budgétaires impliqués dans le programme de coopération et qui recommande une réduction de ses coûts de transaction en rationalisant son système institutionnel de coopération.

Afin de renforcer le pilotage de l'aide, je m'engage d'ores et déjà à :

- (1) demander au Premier ministre de réunir le CICID une fois par an et que, à cette occasion soit effectué un suivi de la trajectoire vers les 0,7% fixée dans le cadre de la programmation ;
- (2) ce que le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) se réunisse de façon régulière ;
- (3) engager une réflexion sur la base des recommandations de l'OCDE sur le pilotage de l'aide pour trouver des solutions concrètes et efficaces afin de réduire les coûts de transactions identifiés.

2. Les crises et conflits politiques se multipliant, citoyens et ONG ont récemment dénoncé les multiples violations du droit international humanitaire dans de nombreux pays, qu'elles impactent les populations civiles ou le personnel humanitaire. Quelles mesures proposez-vous pour faciliter et protéger l'accès aux populations vulnérables ?

Effectivement, l'accès humanitaire aux populations qui ont besoin de secours dans les zones de conflit est souvent devenu plus difficile et compliqué ces dernières années et, pour beaucoup d'organisations humanitaires, ce sera d'ailleurs le sérieux défi à relever dans un avenir très proche.

Je suis conscient que beaucoup de conflits armés sont aujourd'hui fragmentés et complexes car ils opposent des groupes nombreux et divers, que la plupart des conflits armés contemporains n'ont pas un caractère international, et que l'action humanitaire se heurte désormais trop souvent à un refus de l'État, qui y voit une menace pour sa souveraineté nationale, ce qui entrave considérablement l'accès et la protection des populations vulnérables.

D'autre part cette question de l'accès et de la protection est compliquée, par le fait que les organisations humanitaires se sont considérablement multipliées ces dernières années, de sorte que l'accès humanitaire suppose davantage de coordination et de négociation que par le passé. Ce n'est pas simple. En outre, les distinctions entre opérations militaires, politiques et humanitaires sont de plus en plus floues. Je suis conscient que les acteurs de l'aide humanitaire peuvent être considérés par l'une ou l'autre des parties à un conflit, ou certains secteurs de la population, comme des instruments au service d'une politique, ce qui entrave d'autant plus l'accès humanitaire, et la subséquente protection des populations.

Enfin, je suis conscient que ces problèmes sont souvent aggravés par la connaissance insuffisante qu'ont les États, les groupes armés non étatiques et les organisations humanitaires des règles de droit applicables.

Nous pouvons mieux faire : au vu de situations sur le terrain extrêmement diverses, je m'assurerai que cette question si importante reçoive la priorité qu'elle appelle.



RENFORCER UN PARTENARIAT AMBITIEUX ET ACTIF AVEC LES ONG FRANÇAISES

Les ONG sont des actrices incontournables de la solidarité internationale. Leur action complète celle des pouvoirs publics qui n'interviennent pas sur tous les terrains, qui n'atteignent pas forcément les populations le plus dans le besoin. Expertes de leurs domaines respectifs d'intervention, les ONG constituent une force vive dans la société rassemblant des millions de bénévoles, donateurs, sympathisants et salariés. Pourtant, les conditions dans lesquelles elles opèrent sont tendues, notamment du fait de la faiblesse structurelle des fonds disponibles pour soutenir leurs actions.

- 1. La plus-value des ONG n'est, à ce stade, que timidement reconnue par les autorités françaises. Etes-vous favorable à une réelle mise en œuvre d'une stratégie nationale de partenariat entre l'Etat et les ONG et quels en seraient les contours ?**

L'expertise et la capacité d'action des ONG dans divers terrains doit en effet être mieux reconnue et utilisée au sein des dispositifs français de développement. Les ONG doivent davantage être associées dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale.

Le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDISI) doit continuer à servir de plate-forme pour la communication État-ONG sur les sujets liés à l'humanitaire et au développement. Des dispositifs complémentaires permettant d'encourager le regroupement d'offres d'ONG françaises (trop souvent fragmentées) et leur professionnalisation pour mieux concourir face aux ONG internationales, en particulier dans les appels d'offre européens devraient être proposés.

Je m'engage à mettre en œuvre le document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère des Affaires étrangères et du développement international et la société civile, adopté en mars 2017.

- 2. La France ne consacre que 2 % de son APD à l'action de ses ONG, alors que la moyenne des pays de l'OCDE est à 13 %. La France se classe donc dernière avec la Grèce sur ce terrain et ses ONG souffrent d'une situation critique comparativement aux ONG anglo-saxonnes. Or, une part de l'influence française en dépend. Etes-vous favorable à ce que la France atteigne, à la fin du prochain quinquennat, la moyenne des pays de l'OCDE, à savoir 13 %, en matière de part d'APD transitant par les ONG ?**

Je suis favorable à une augmentation de l'APD transitant par les ONG et m'engage à au moins un doublement des crédits leur étant réservés d'ici à la fin du mandat.

Cet accroissement de l'aide transitant par les ONG françaises se fera d'autant plus vite et mieux que ce sera constitué au travers des démarches que je viens d'évoquer une vision partagée des enjeux du développement et des priorités à mettre en œuvre pour réduire drastiquement la pauvreté.

3. Face à la multiplication des urgences, des violences et bavures La France porte une initiative au Conseil de sécurité des Nations unies pour que le droit de veto ne puisse pas être utilisé en cas de crime de masse. Êtes-vous favorable à une telle initiative ? Si oui, que proposez-vous pour la raviver compte tenu des réticences d'autres Etats membres permanents du Conseil de sécurité ?

Comme mentionné précédemment, je compte effectivement promouvoir, aux côtés des plus de 80 pays favorables à cette initiative, et notamment le Mexique, un encadrement de l'usage du droit de veto par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en cas de crimes de masse. Les actions entreprises jusqu'ici en ce sens sont en train de porter leurs fruits, et la communauté internationale est de plus en plus encline à admettre que dans les situations d'atrocités de masse, lorsque sont commis des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre sur une grande échelle, ces crimes sont de nature à constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, et requièrent l'action de la communauté internationale. L'accord collectif et volontaire des membres permanents du Conseil de sécurité visant à ce que les membres permanents s'abstiennent de recourir au veto en cas d'atrocités de masse, proposé conjointement par la France et le Mexique en octobre 2015 est une base solide sur laquelle il faut s'appuyer. En effet, sans volonté expresse des États, cette réforme ne saurait voir le jour. Pour la concrétiser aujourd'hui, il faut un consensus, au sein des membres permanents, sur la définition de ces crimes de masse, de façon à ne laisser aucun doute. Il ne faut plus se baser uniquement sur le droit, mais ouvrir le débat sur des perceptions qui sont différentes selon les régions. C'est là que la société civile peut jouer un rôle important, et je compte m'appuyer sur son savoir-faire, qui peut compléter les actions diplomatiques, au bénéfice des populations victimes.